



1^{ER} JUILLET 2024

EUROPE INFO HEBDO



ACCUSATIONS, MANDATS D'ARRÊT ET CONDAMNATIONS

Bonne lecture!

Elise BERNARD,
Etienne BONNERUE,
Iris HERBELOT,
Fjolle IBRAHIMI.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

COMMISSION EUROPÉENNE, CRISE PANDÉMIQUE 99 FRANCS

Rien ne semble arrêter la Spitzenkandidatin du PPE. Ni les ambitieuses sorties de Mario Draghi (EIH 19.05.2024), ni Giorgia Meloni qui aura amené le groupe des Conservateurs Réformistes en troisième position au Parlement européen, ni ses erreurs durant son mandat qui s'achève ne semblent avoir eu raison de son retour à la tête de la Commission européenne.

- La justice belge a ainsi rejeté les arguments d'un lobbyiste belge dans une requête relatant les négociations controversées avec Pfizer, au moment de la gestion de la crise pandémique.
 - Le requérant accuse U. Von der Leyen d'avoir secrètement négocié l'achat du vaccin contre le COVID-19.
 - Négociations menées par SMS directement avec le PDG de Pfizer.
 - En janvier 2022, la Médiatrice de l'UE avait aussi estimé que la Commission s'était rendue coupable de « mauvaise administration » en n'identifiant pas ces messages et en ne les rendant pas publics.
 - Au plus fort de la pandémie, ces achats massifs de vaccins pour toute l'Union européenne dans ces conditions discutables justifient d'empêcher U. Von der Leyen d'obtenir une seconde fois ce portefeuille.
 - Alberto Alemanno, professeur de droit européen à HEC Paris qualifie cette affaire « d'assez inédite », c'est la première fois qu'une action en justice est adressée à un membre individuel de la Commission devant les tribunaux nationaux.
- Ce requérant - qui s'offre donc une visibilité inédite - demande en parallèle au juge belge d'obliger le PPE à retirer son soutien à son second mandat.
 - Bien que le PPE ne soit pas représenté par un avocat, le juge a estimé que l'affaire était « urgente » et a entendu les arguments du plaignant.
 - Contacté par l'Agence France-Presse, le PPE s'est refusé à tout commentaire.



ÉTAT DE L'ÉTAT DE DROIT

HONGRIE, PRÉSIDENTE TOURNANTE, UKRAINE, RUSSIE, PUSHY

Le 25 juin 2024, le Conseil de l'Union européenne annonçait avoir tenu sa première réunion interministérielle avec l'Ukraine dans le cadre des discussions pour l'accession de l'Ukraine au statut, à terme, d'Etat membre de l'UE. Bien sûr, les négociations pour l'élargissement du bloc européen à l'Ukraine seront longues, et l'empressement de la Commission à accepter la candidature de l'ex état soviétique en décembre 2023 afin d'enclencher le processus des négociations est directement lié à l'invasion russe du territoire ukrainien, entamée en février 2022. Dans la démarche de l'UE d'affirmer son soutien à l'Ukraine par tous les moyens possibles, ces négociations accélérées (alors que plusieurs autres Etats des Balkans sont candidats à l'accession depuis plusieurs années) constituent un outil de plus dans l'arsenal limité européen pour soutenir l'Ukraine.

- Parallèlement, alors que la guerre d'usure aux portes de l'Europe n'attire plus autant d'attention qu'au début du conflit, la Cour pénale internationale (CPI) a émis lundi 24 juin des mandats d'arrêt à l'encontre de l'ancien ministre russe de la défense, Sergei Shoigu, et du chef d'état-major général des forces armées russes, Valery Gerasimov.
 - La Chambre préliminaire II estime que ces deux représentants russes doivent être poursuivis pour des crimes de guerre et contre l'humanité, présumément commis en Ukraine entre le 10 octobre 2022 au moins et le 9 mars 2023 au moins.
 - Les crimes en question sont respectivement :
 - Pour les crimes de guerre, les frappes de missiles russes sur le réseau électrique civil ukrainien et d'autres biens civils ukrainiens, une violation du droit international humanitaire.
 - Pour les crimes contre l'humanité, les "actes inhumains" mentionnés par le communiqué de la CPI portent sur les souffrances physiques et mentales découlant de cette campagne de frappes.
- Pour rappel, la CPI n'est pas un organe de l'ONU comme la Cour Internationale de Justice et n'a pas de moyens propres pour faire appliquer ses décisions.
 - Toutefois, forte de la coopération des 124 Etats parties au Statut de Rome, qui établit l'existence de la CPI en 1998, elle dispose d'une grande influence.
 - Preuve en est, en août 2023, à l'occasion du sommet intergouvernemental des BRICS en Afrique du Sud, Vladimir Poutine ne s'était pas rendu à Johannesburg car l'Afrique du Sud, partie à la CPI, l'aurait arrêté.
 - Afrique du Sud particulièrement engagée dans la justice internationale mais elle aussi semble-t-il coincée dans un "deux poids deux mesures".



EUROPE GÉOPOLITIQUE

UKRAINE, RUSSIE, ÉLARGISSEMENT,
PROCEDURE IS LIFE

Les deux nouveaux mandats d'arrêt édictés contre les responsables russes, Sergei Shoigu et Valery Gerasimov, compliquent à leur tour les visites diplomatiques des "Nomenklaturas" russes. Mais surtout, tout comme les négociations d'accession de l'UE, cette annonce de la CPI remet la situation en Ukraine sur le devant de la scène, envoyant un message à la Russie sur la pérennité du soutien que les institutions internationales et régionales comptent apporter à l'Ukraine.

- L'urgence de débiter le processus d'accession de l'Ukraine à l'UE tient autant à la guerre en Ukraine qu'à la guerre interne que se livrent les Etats membres de l'UE.
 - La Hongrie de Viktor Orban, le premier ministre hongrois, est opposée de longue date à l'intégration de l'Ukraine dans le bloc européen.
 - La présidence de la Hongrie au Conseil de l'UE pour six mois à compter du mois prochain promet de dresser des obstacles à ces pourparlers.
- Les négociations sont maintenant enclenchées, et la marge de manœuvre pour bloquer le processus est réduite, mais toujours bien présente.
 - La Hongrie n'est cependant pas fermée à tout élargissement, au contraire, elle est même plutôt isolée dans le soutien à l'adhésion de son voisin serbe.
 - L'engagement du commissaire hongrois à l'élargissement en témoigne tout particulièrement.
 - Des négociations seront probablement envisagées très spécifiquement pour permettre des avancées côté Ukraine et côté Serbie.

Même pavée de bonnes intentions, de gestes symboliques et d'efforts certains afin de se conformer aux acquis communautaires européens, la route est encore longue pour l'Ukraine, et le conflit armé sur son territoire devra trouver une autre résolution que celle de l'accession au statut d'Etat membre de l'Union européenne.



GREEN DEAL

DROITS FONDAMENTAUX, THE GREENCH

La justice climatique est une réalité. Dans ces pages, nous en faisons état depuis plus de deux ans (V. Par ex EIH). En avril 2024, la Suisse a été condamnée par la Cour européenne des Droits de l'Homme pour inaction climatique : une décision qui marque un positionnement historique de la Cour sur ce sujet, et enrichit le traitement de la question climatique en l'étendant aux droits fondamentaux.

- La CEDH juge que la Suisse porte atteinte à plusieurs droits fondamentaux définis par la Convention européenne des droits de l'Homme, en particulier à l'article 8 sur le droit au respect de la vie privée et familiale.
 - Loin d'être la seule, d'autres États ont déjà été condamnés pour inaction climatique : il suffit de former une requête sur ce même motif.
 - À l'échelle nationale d'abord, avec des dossiers généralement portés par des ONG auprès des juridictions nationales compétentes : c'est le cas de la France avec l'Affaire du siècle portée auprès du tribunal administratif de Paris.
 - Des affaires similaires ont été jugées aux Pays-Bas, en Belgique, ou encore en Allemagne.
 - La nuance est que, maintenant, la jurisprudence admise au niveau continental admet cette possibilité.
- A un niveau plus réduit géographiquement, celui de l'UE, la Cour de Justice de l'UE se positionne régulièrement sur le non-respect de la législation européenne en matière climatique.
 - Ainsi, elle a pu condamner une inaction en matière de pollution atmosphérique la Bulgarie, la Pologne, la France, l'Italie et l'Allemagne entre 2017 et 2021.
 - Le positionnement de la Cour de Strasbourg sur les questions climatiques est donc inédit par rapport à celui que peut adopter la Cour de Luxembourg.
- Les avocats Gaëlle Cognet et Aurélien Zilberman tentent justement de décrypter, dans une tribune au Monde, le raisonnement derrière cette décision qui pose les premières briques d'un droit fondamental à la protection contre le changement climatique.
 - Ils y voient notamment le fait que la Cour relève l'existence d'un lien de causalité « entre le changement climatique et la jouissance des droits garantis par la Convention ».
 - Ceci oblige les États à remplir leurs doubles engagements, climatiques et sur le respect de l'État de droit.
 - On peut donc s'attendre à une multiplication des recours - et donc des condamnations - devant les justices nationales et de l'UE.